CARRIÈRES DE VIGNATS

Compte-rendu
Atelier #1
Riverains de Brieux

28.06.2023

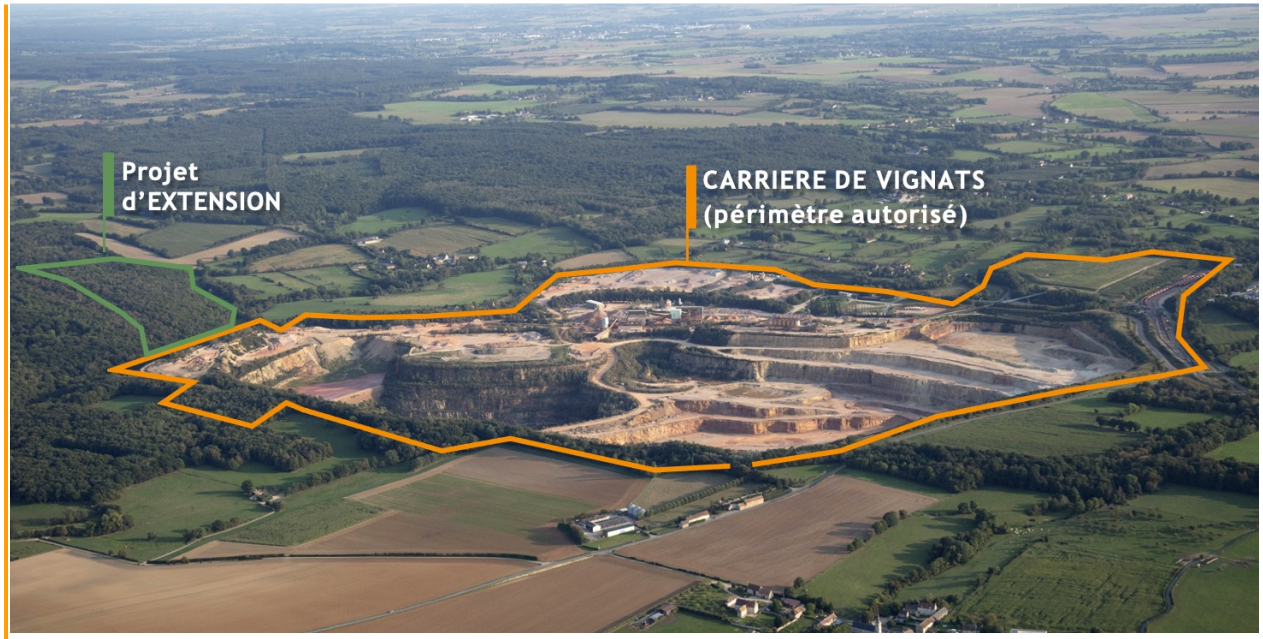

AGENCE tact

INTRODUCTION

Les 28 et 29 juin 2023, se sont tenus les premiers ateliers avec les riverains de la carrière de Vignats. Ces ateliers sont menés alors que le dialogue local autour de l'extension de la carrière s'intensifie.

M. Colin, président de la société des Carrières de Vignats souligne sa satisfaction de constater que les riverains ont répondu présents à ces temps d'échange, ce qui démontre un intérêt commun à s'engager sur le sujet de l'extension et de son intégration. Cette démarche est nouvelle pour les équipes de la carrière, et correspond à une volonté de travailler avec les acteurs locaux sur la définition du projet d'extension de la carrière.

Ces ateliers se déroulent en deux groupes :

- Un premier groupe avec les riverains de Brieux ;
- Un deuxième groupe avec les riverains de Fourches, Merri, Nécy, et Vignats.

Ces deux groupes ont été constitués car les préoccupations des riverains de ces communes nous paraissaient différentes : les riverains de Fourches, Merri, Nécy, et Vignats étant par exemple plus concernés par les impacts liés au transport routier, alors que cet impact est moins ressenti à Brieux, où les riverains sont par ailleurs potentiellement plus exposés aux impacts acoustiques et paysagers.

Ce premier temps d'échange a pour objectif de présenter le cadre de discussion proposé aux riverains et de répondre aux premières questions qui pourraient émerger.

COMPTE-RENDU

INTRODUCTION

Les échanges ayant eu lieu à l'occasion de cette réunion sont retranscrits directement dans les pages de la présentation projetée. Les éléments de compte-rendu, sont signalés par un rectangle orange « compte-rendu ». Les questions posées par les participants sont précédées d'une flèche noire, et les réponses apportées par les équipes de la carrière et de l'agence Tact sont en orange.

Présents

Carrières de Vignats : M. Colin, président de la société des carrières de Vignats – M. Bouron, responsable du foncier – M. Le Borgne, directeur d'exploitation.

Agence Tact : Thomas Muselier, président – Ayla Cunningham, consultante – Daphnée Simon, consultante.

Participants :

- 14 habitants de Brieux

ORDRE DU JOUR

1. Objectifs du cycle d'ateliers
2. Mise en place du dialogue local
3. Retours sur le porte-à-porte
4. Projet d'extension : où en sommes-nous ?
5. Concertation, les prochaines étapes

1.

OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

3 Ateliers riverains d'ici le dépôt prévu au premier trimestre 2024

1 **Présentation du projet d'extension, rappel du cadre réglementaire**

Objectifs : Poser un cadre, avoir un niveau de connaissance commun entre élus et riverains

2 **Présenter les résultats des études, identifier les options techniques, définir les sujets de discussions**

Objectifs : Comprendre les contraintes, s'accorder sur ce qui est discutable et concertable

3 **Acter une prise d'engagement des carriers vis-à-vis des préoccupations et demandes des riverains**

Objectifs : **Définir une charte d'engagement**

2.

MISE EN PLACE DU DIALOGUE LOCAL

La CLIS (Commission **L**ocale d'**I**nformation et de **S**uivi)

- Un temps d'échange *annuel avec les élus*, dédié au suivi de l'activité et de ses impacts > Dernière rencontre le 6.04.2023

Avec le projet d'extension, cette **temporalité de rencontre nous paraît insuffisante**. Une nouvelle instance de suivi est donc mise en place depuis juin 2023 :

- **Un comité de suivi des maires**

Rôle et objectifs

- *Suivre le projet d'extension* : prochaines étapes, information des habitants, résultats des études, mesures de réduction des impacts, etc.

- Être observateur informé de la *démarche de concertation* engagée avec les riverains et habitants.

RAPPEL DES DERNIERS ECHANGES

VISITES DE LA CARRIERE

7 & 8 juillet 2022

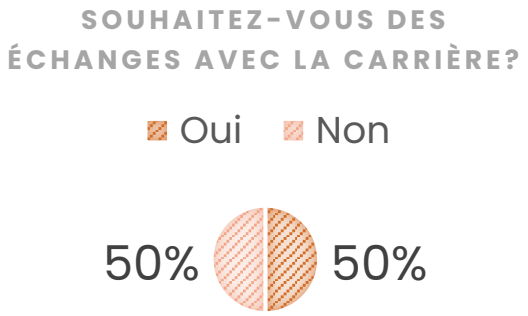

13 personnes souhaitent échanger avec la carrière

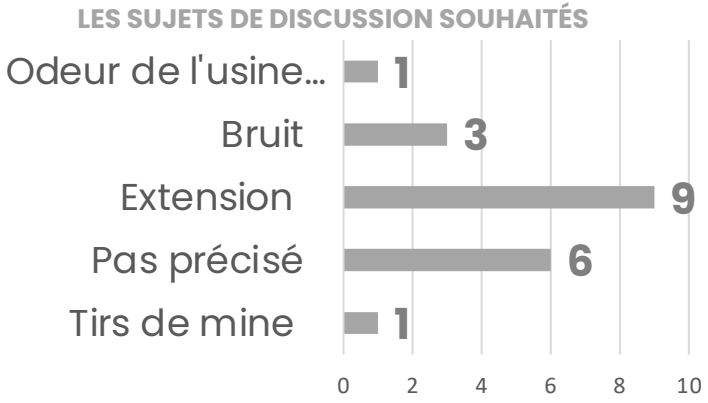

PORTE-A-PORTE

7 février 2023

Chiffres clés

123 portes frappées

40 personnes rencontrées

30 retours de questionnaire

Soit un taux de retour de

57%

Dont 32,5% rencontrés sur place
Et 24,5 % par retour postal

DIALOGUE LOCAL

Le projet d'extension développé par les équipes de la carrière appelle à un renforcement du cadre de dialogue local existant jusqu'à aujourd'hui. En effet, l'instance réglementaire à laquelle les élus des communes sont invités annuellement correspond à la CLIS. Sa fréquence est insuffisante pour mener à bien les objectifs portés par les équipes de la carrière dans le cadre de la démarche RSE et du projet d'extension. De même, elle n'intègre pas les riverains qui constituent des acteurs clés en raison de leur proximité avec le site.

Aujourd'hui, ce dispositif est donc complété par :
- La mise en place d'un comité de suivi des maires, afin de les informer en amont des échanges menés avec leurs administrés ;
- Les ateliers avec les riverains du site ;

Échanges sur le cadre proposé pour les ateliers (p.6) et sur la mise en place du dialogue local

→ L'extension est-t-elle uniquement sur la commune de Brieux ?
L'extension est envisagée sur des parcelles situées majoritairement sur le territoire de la commune de Vignats, avec une petite partie sur Brieux.

→ Serait-il possible d'envoyer les invitations plus tôt pour les prochains ateliers ?
Oui, nous enverrons les invitations plus tôt.

→ Est-ce que l'extension est sur des terres appartenant à la carrière ?
Oui, la carrière ne peut pas s'étendre sur des terres qui ne lui appartiennent pas ou dont elle n'a pas la maîtrise foncière.

DIALOGUE LOCAL

→ Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les maires sont invités séparément ?
L'échange avec les maires dans le cadre du comité de suivi arrive en renforcement du temps officiel de la Commission Locale d'Information et de Suivi (CLIS). Les maires ne sont pas conviés aux ateliers, car nous estimons que cela permet de faciliter les échanges, et de garantir une plus grande liberté de parole avec vous, riverains.

→ Y aura-t-il une transparence sur ce qui est dit avec les maires ?
Oui. Lors des comités de suivi, ce sont les mêmes informations que celles d'aujourd'hui qui sont présentées. Les maires sont également informés au préalable des modalités de discussion avec les riverains, ce qui leur permet de donner leur avis sur les modalités d'information et de concertation proposées.

→ Pourquoi ne sommes-nous pas invités à la CLIS ?
À ce jour, les riverains ne sont pas associées à la CLIS. Depuis 2022, la volonté est bien de renforcer l'échange avec tous les acteurs locaux afin de compléter le cadre légal. À ce titre, les conseils municipaux des 5 communes ont été rencontrés. La mise en place d'un comité de suivi et les rencontres en ateliers ce mois-ci participent à la démarche de transparence que les équipes de la carrière souhaitent mettre en place.

→ Le compte-rendu des échanges avec les élus sera-t-il diffusé ?
Nous n'avions pas prévu que vous souhaiteriez avoir accès à ces comptes rendus, leur diffusion n'est donc pas prévue pour le moment. Cependant, nous n'avons pas d'opposition de principe à cette diffusion et notons votre demande.

3.

RETOURS SUR LE PORTE-A-PORTE

PORTE-A-PORTE : Objectifs et méthode

- **Évaluer la perception** de la carrière par les riverains les plus proches ;
- **Mieux connaître les principaux impacts** ressentis de l'activité de la carrière et identifier des pistes d'amélioration ;
- **Annoncer le projet d'extension** et les études de forage ;
- **Identifier les attentes de la population** quant au projet d'extension.

1 jour : le 7 février 2023

4 collaborateurs de l'Agence Tact

5 communes

1 lettre d'information

+

1 questionnaire

OU en boîte aux lettres

PORTE-A-PORTE : Périmètre

Un périmètre défini avec les conseils municipaux des cinq communes en lien avec les potentiels impacts.

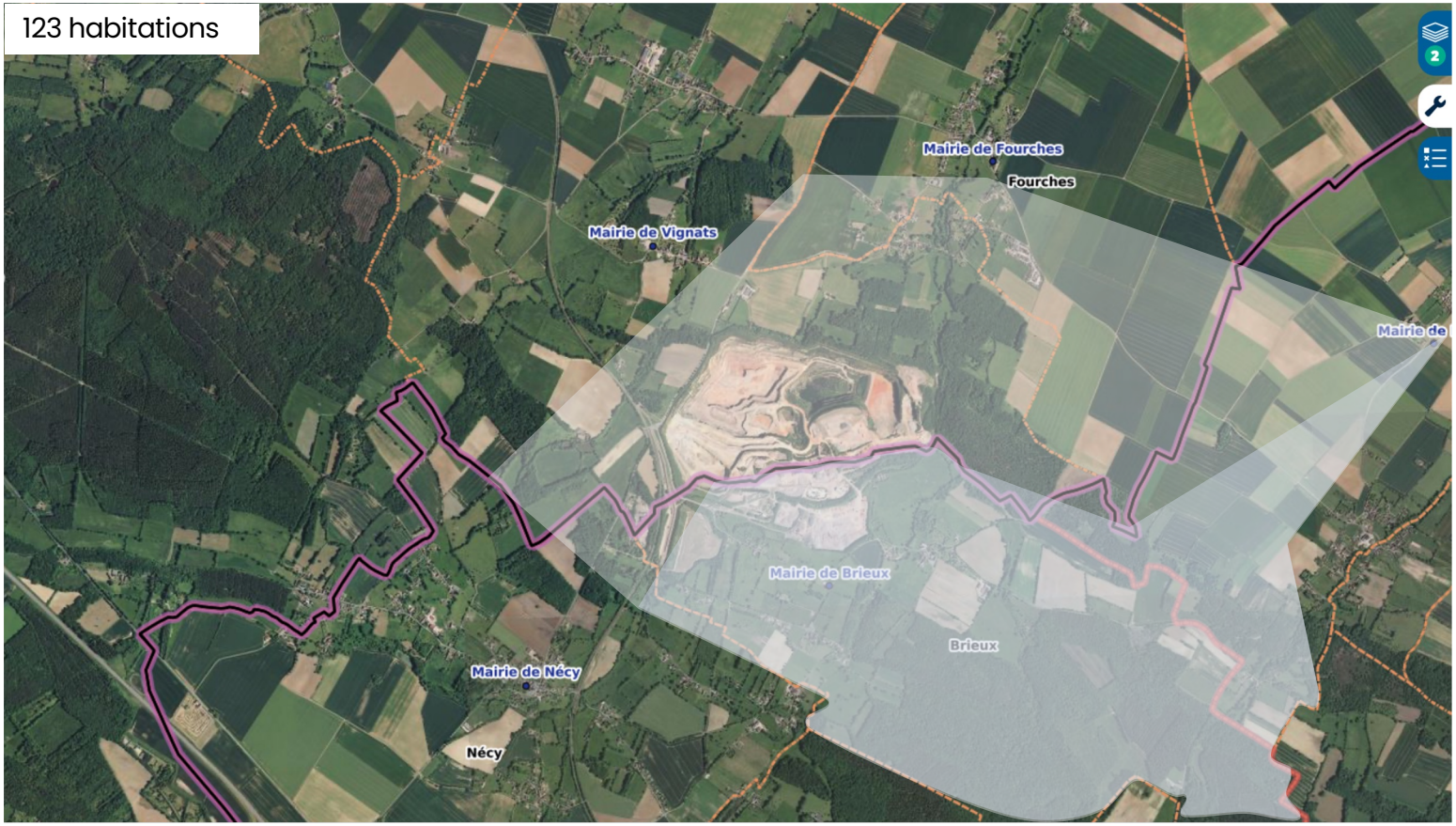

PORTE-A-PORTE : Les enseignements

123 portes frappées **40 personnes rencontrées** **30 retours de questionnaire**

SOIT UN TAUX DE RETOURS DE

57%

65%

des habitants rencontrés disent **percevoir un impact faible ou inexistant** de la carrière sur leur cadre de vie

35%

Estiment que l'impact de la carrière sur leur cadre de vie est **moyen ou fort**

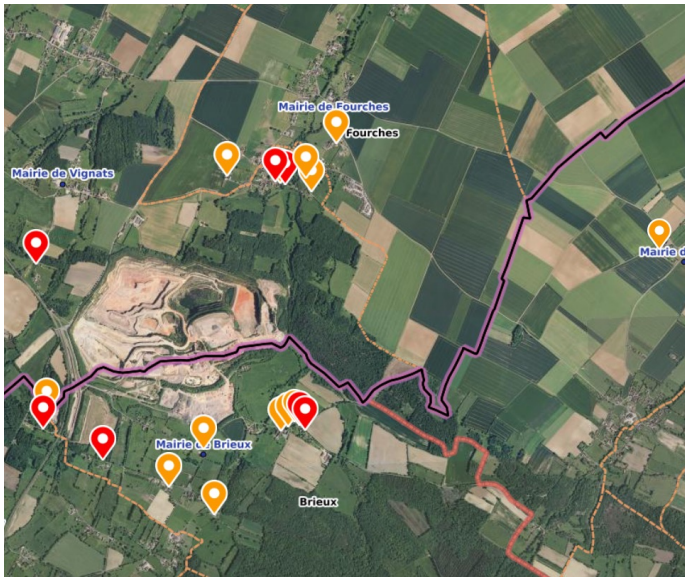

Impact fort
(7 personnes)

Impact moyen
(11 personnes)

PORTE-A-PORTE : Les enseignements

65 % des habitants rencontrés disent percevoir un impact faible ou inexistant de la carrière sur leur cadre de vie.

> Parmi les impacts ressentis

1. **Le bruit** (44) : c'est l'impact le plus cité mais faiblement ressenti, du fait d'une accoutumance au « bruit de fond » du fonctionnement de la carrière.
2. **Les vibrations** (37) : Cet impact est moins fréquemment ressenti mais plus fortement par certains riverains, qui associent cela aux fissures de leurs maisons.
3. **Les poussières** (36) : Cet impact est fréquemment cité et la situation semble ne pas changer, voire se dégrader.
4. **Le trafic routier** (14) (bruit, sécurité, saleté des routes) est cité notamment pour les camions mal bâchés et trop rapides.
5. **Le paysage** (17) : aujourd'hui impact peu ressenti du fait de la bonne intégration paysagère de la carrière, il est cependant un sujet d'inquiétude sur le projet d'extension.
6. **Dévaluation des biens immobiliers** : non identifié initialement, cet impact a été cité à plusieurs reprises par les riverains comme une inquiétude liée au projet d'extension.

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE

Les retours du porte-à-porte effectué par l'Agence Tact en février sont présentés. Pour chaque impact (bruit, vibrations, poussières, etc) les résultats du porte-à-porte sont présentés, puis le cadre légal s'appliquant pour mesurer cet impact est expliqué. Enfin, les résultats des mesures effectuées et les mesures de réduction des impacts sont présentés.

Échanges sur le sujet

→ Avez-vous les statistiques de la perception des impacts par commune ?
Nous pouvons sortir ces statistiques pour le prochain atelier.

Impact signalé : le bruit

Bilan du porte-à-porte

LE BRUIT

***44** retours*

C'est **l'impact le plus cité mais faiblement ressenti**, du fait d'une accoutumance au « bruit de fond » du fonctionnement de la carrière.

Impact fort

Impact moyen

Mesures relevées

Le bruit ambiant sur site a été enregistré via des capteurs installés à des points clés.

→ Ces données constituent un **état initial du bruit autour du site**.

ÉMERGENCES AUTORISÉES

+ 5 db
de jour

+ 3 db
de nuit

QU'EST-CE QUE L'ÉMERGENCE ?

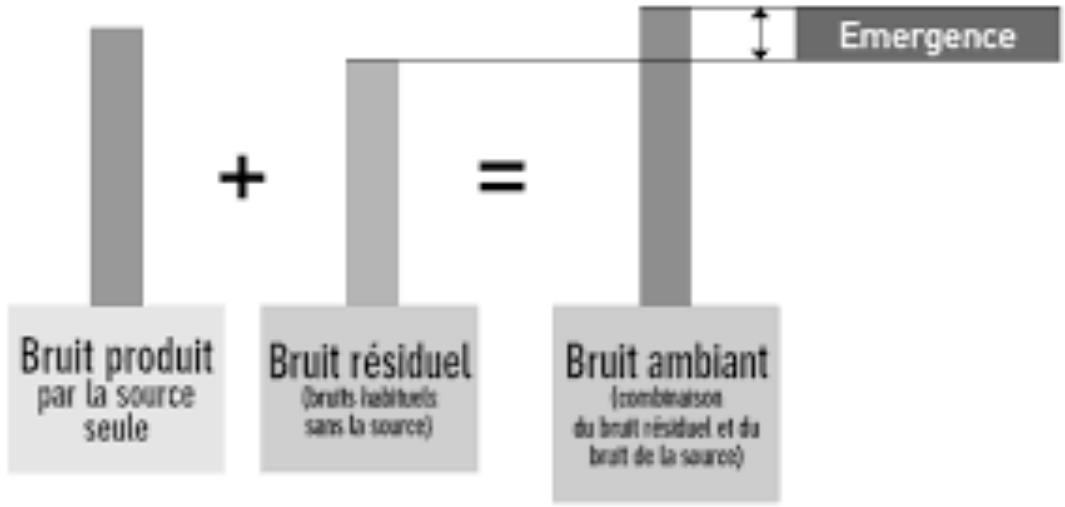

LE BRUIT – Mesures relevées

Des mesures sonores sont effectuées à des points témoins, en limite de carrière. Les points concernés sont signalés par une croix jaune.

Les données présentées pour ces mesures sont synthétisées ci-dessous.

Niveau sonore « jour »

→ seuil fixé à 60dB(A).

Limite	Niveaux sonores mesurés en 2015, en dB(A)	Niveaux sonores mesurés en 2020, en dB(A)	Emergence autorisée, en dB(A)
Limite sud-est	50	47	60
Limite nord-ouest	45,5	50	60

Niveau sonore « nocturne »

→ seuil fixé à 50dB(A).

Limite	Niveaux sonores mesurés en 2015, en dB(A)	Niveaux sonores mesurés en 2020, en dB(A)	Limite autorisée, en dB(A)
Limite sud-est	46,5	50	50
Limite nord-ouest	45,5	42	50

LE BRUIT – Mesures relevées

Des mesures sonores sont effectuées aux points orange sur la carte ci-contre.

Les points où les mesures sont conformes au seuil d'émergence autorisés sont entourés d'un cercle vert. Les points où un dépassement a été repéré sont entourés d'un cercle rouge.

De manière générale, les multiples facteurs qui influencent la diffusion des bruits rendent très difficile de prévoir l'impact acoustique, et donc de le maîtriser et le réduire. La réduction du bruit est un sujet très complexe sur lequel les équipes de la carrière continuent à travailler.

Seuil d'émergence en période jour

Seuil d'émergence en période nocturne

ERRATUM

Le compte-rendu diffusé en ligne du 2 août au 23 novembre 2023 contenait deux erreurs (p.21 et 30 du présent compte-rendu), signalées par les riverains présents à l'atelier #2 du 15 novembre 2023.

Sur cette page, la carte correspondant au seuil d'émergence en période nocturne était la même que celle du seuil d'émergence en période diurne.

Ci-contre la version de cette carte correspondante aux émergences nocturnes relevées est à présent intégrée au document.

Les mesures de limitation du bruit

Impact signalé

Le bruit des radars de recul des camions

L'ensemble de nos engins sont équipés de « Cri du lynx » en remplacement du traditionnel bip de recul.

→ A fréquence multiple, il réduit les nuisances et permet une localisation de la source

Impact supprimé

Le bruit du locotracteur

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > BRUIT

Échanges sur le sujet

→ Comment est mesuré le bruit résiduel, alors que la carrière est en activité depuis des dizaines d'années ?
Toute l'activité de la carrière est arrêtée lorsque les mesures de bruis résiduels sont effectuées. L'activité reprend ensuite progressivement.

→ À quelle heure sont effectuées les écoutes ? Le bruit n'est pas le même selon les heures de la journée.
En effet, l'environnement sonore est différent selon l'horaire, les conditions météorologiques, les saisons. Tous ces facteurs sont pris en compte lors de la réalisation des mesures par le bureau d'études spécialisé mandaté par la carrière de Vignats.

→ Le point 1 est-il vraiment inférieur au seuil légal la nuit ?
Oui sur les dernières mesures effectuées.

→ De quand datent les mesures de bruit ?
Les mesures doivent être faites tous les 5 ans. Toutefois, dans le cadre des études en cours de notre dossier d'extension, elles sont réalisées à une fréquence rapprochée.

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > BRUIT

→ Un riverain présent signale que le point d'écoute se trouvant le plus proche de chez lui est en contrebas. Or, l'altitude différente fait que le son est, selon lui, plus important chez lui.
→Les mesures présentées ont été réalisées en hiver, comment alors s'assurer que tous les facteurs pouvant impacter la circulation du bruit ont été pris en compte ?
→ Le graphique présenté montre une augmentation du bruit sur Brieux depuis 2015 ?

Les points de mesures acoustiques sont sélectionnés avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). La carrière propose des points de mesure avec une rose des vents principaux. La DREAL valide ou invalide ces modalités de surveillance. Nous notons cependant cette remarque, qui pourra nourrir les prochains échanges avec la DREAL.

Les mesures de bruit respectent un cahier des charges précis, qui concourt à la prise en compte de tous ces facteurs. Cependant, ces mesures s'effectuent à l'air libre. Les moindres variations d'une mesure à l'autre (sens et vitesse du vent, pression atmosphérique,…) peuvent perturber la répétabilité de ces mesures et expliquer des écarts.

Oui, c'est bien la donnée qui est présentée. Le bruit augmente sur la commune de Brieux, alors qu'il est en baisse sur les autres communes. Sur ce point, la réglementation à laquelle est soumise la carrière est la même que celle des entreprises se trouvant en zone industrielle. Or, sur ce site, situé dans un environnement rural, le bruit résiduel est très faible et l'exploitation se fait à ciel ouvert.

Impact signalé : les vibrations

Bilan du porte-à-porte

LES VIBRATIONS

37 *retours*

Cet impact est **moins fréquemment ressenti mais plus fortement** par certains riverains, qui associent cela aux fissures de leurs maisons.

Impact fort

Impact moyen

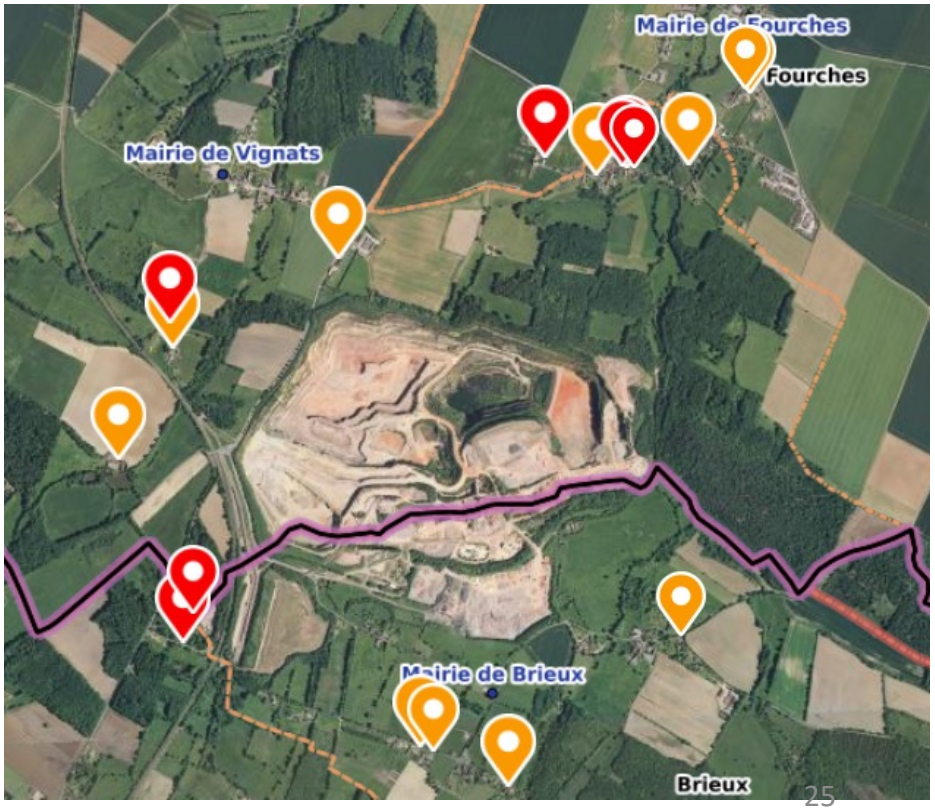

LES VIBRATIONS – mesures relevées

L'arrêté préfectoral impose deux mesures de vibrations par tirs de mine. Les sismographes sont placés au niveau des habitations à proximité du site, aux points signalés par une étoile sur la carte ci-contre.

Le seuil réglementaire impose un maximum de 10mm/s. Depuis 2012, 100% des tirs de mine réalisés sont conformes, et plus de 80% sont sous 50% du seuil réglementaire.

Points de mesures des vibrations

LES VIBRATIONS – mesures de réduction

Depuis 2021, le nouvel artificier réalise des forages plus petits et utilise un détonateur électronique afin d'activer la détonation à distance.

Ce changement de prestataire en 2021 a permis de réduire les vibrations notablement et durablement.

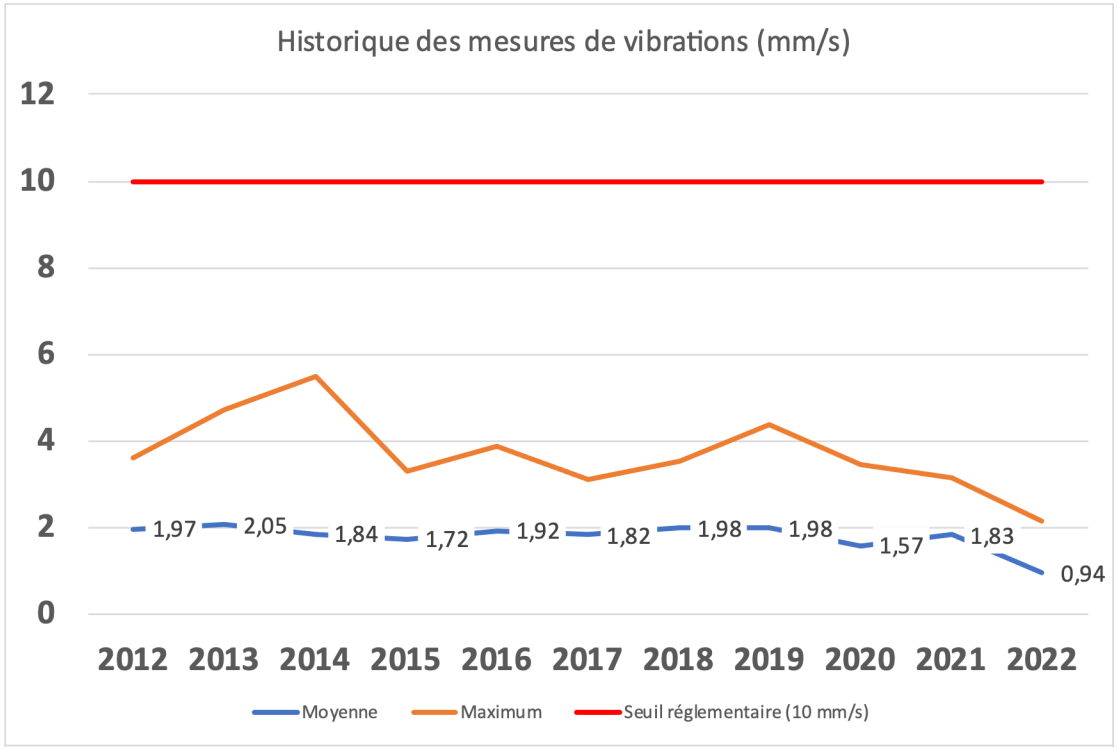

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > VIBRATIONS

Échanges sur le sujet

→ Il n'y a pas eu d'échanges avec les participants sur le sujet des vibrations.

Impact signalé : les poussières

Bilan du porte-à-porte

Impact fort

Impact moyen

LES POUSSIERES

36 *retours*

Cet impact est **fréquemment cité** et la situation semble ne pas changer, voire se dégrader.

LES POUSSIERES – Mesures relevées

En terme de mesures des poussières, la réglementation impose 5 points de mesure, y compris le témoin.

Quatre mesures sont réalisées par an, et le seuil à ne pas dépasser est fixé à 500mg par mètre carré et par jour.

Les mesures sont réalisées à l'aide d'une jauge Owen (entonnoir) qui mesure le niveau de poussière recueilli.

La carte des points de mesures est présentée ci-contre.

Points de mesures des poussières

ERRATUM

Le compte-rendu diffusé en ligne du 2 août au 23 novembre 2023 contenait deux erreurs (p.21 et 30 du présent compte-rendu), signalées par les riverains présents à l'atelier #2 du 15 novembre 2023.

Sur cette page, un graphique correspondant aux émissions d'une carrière de talc située à Luzenac était visible. Celui-ci avait été intégré au document lors de son élaboration dans l'objectif de donner un exemple de présentation de résultats de mesures de poussières.

Pour éviter toute confusion avec les résultats des mesures de la carrière de Vignats, il est à présent supprimé.

Équipement de mesure

LES POUSSIERES – Mesures de réduction

Les mesures de limitation des poussières sont présentées ci-contre.

Malgré ces mesures, nous constatons que la perception de l'impact augmente chez les riverains. Les conditions climatiques, et notamment les épisodes de sécheresse des dernières années, sont directement corrélées à cette perception d'augmentation des poussières.

Les mesures de limitation des poussières :

> **Nouvelle section de piste équipée d'arrosage automatique**

> **Passage des camions quittant le site dans un rotoluve**

> **Bâchage systématique des camions**

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > POUSSIÈRES

Échanges sur le sujet

→Serait-il possible de déplacer le capteur de poussières route des mares ? C'est en contrebas, et il y a une augmentation des poussières.
Les points de mesures pour les poussières sont également définis par le cadre réglementaire. Nous notons cependant cette remarque, qui pourra venir nourrir les prochains échanges avec la DREAL.

→ De quoi est composée la poussière ? Il y a-t-il de la silice, qui peut présenter un danger pour les riverains ?
Le dispositif de captage de poussières mesure la quantité de poussières, et non leur composition. L'exposition à la silice présente dans les poussières est contrôlée dans le cadre de la prévention des risques des employés de la carrière. L'exposition dans un cadre professionnel étant plus importante, du fait :

- *de la proximité entre l'employé et le composant ;*
- *des durées d'exposition longues.*

Les volumes de poussières observés aux points de mesures étant inférieurs aux seuils réglementaires, il n'y a pas de risque d'exposition dangereuse à ce composant pour les riverains.

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > POUSSIÈRES

→ Quel suivi est proposé aux employés de la carrière sur ce sujet ? Quels sont les résultats de leur exposition à la poussière ?
Les employés ont un suivi complet, car l'exposition à la silice est reconnue comme une maladie professionnelle. Comme dit précédemment, leur exposition n'est pas la même que celle des riverains (durée, proximité).

→ Les employés sont certes présents toute la journée, mais nous, nous vivons ici pendant 40 ans. Quels sont les impacts pour nous ?
Depuis l'existence du site d'extraction en 1850, nous n'observons pas d'incidences pour les riverains. Nous restons toutefois vigilants sur le sujet, et avons notamment pris la décision de faire des mesures complémentaires, dans des lieux fermés à proximité du site notamment, en faisant intervenir un bureau d'étude spécialisé.

→ À quelle fréquence sont mesurées les poussières ?
Les mesures de retombées de poussières sont réalisées 4 fois par an, conformément à notre arrêté préfectoral.

→ Nous observons des différences depuis l'intensification des arrosages de pistes.
Nous avons renforcé notre dispositif d'arrosage, qui comprend à la fois de l'arrosage automatique des pistes, de l'arrosage avec un camion équipé d'une citerne de 20 000L et le passage des camions des transporteurs dans le rotoluve. En 2022, la région Normandie a connu une situation de sécheresse qui a généré des émissions de poussières importantes. L'évolution des conditions météorologiques rend donc difficile la prévision des niveaux de poussières.

Impact signalé : le trafic routier

Bilan du porte-à-porte

LE TRAFIC ROUTIER

14 *retours*

Bruit, sécurité, saleté des routes… sont cités notamment pour les **camions mal bâchés et trop rapides.**

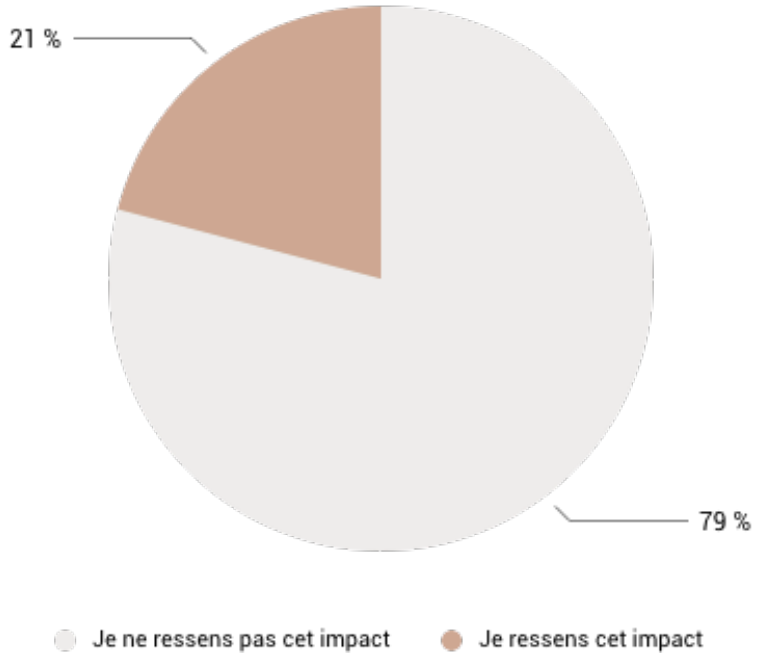

LE TRAFIC ROUTIER – Mesures de réduction

Le trafic routier peut générer des impacts multiples liés au bruit, à la sécurité routière, ou aux poussières par exemple.

Même si les camions appartiennent à d'autres entreprises, leurs actions impactent directement la carrière de Vignats. Les camions qui transitent autour de la carrière sont directement associés à l'installation et peuvent impacter le cadre de vie des riverains.

Les mesures de limitation des impacts du trafic routier sont présentés ci-contre.

Les mesures de limitation des impacts liés au trafic routier :

> Réunions régulières avec nos transporteurs, afin de rappeler les mesures de sécurité et de réduction des impacts autour du site.

→ Sanction si ces mesures ne sont pas respectées.

> Objectif de réduction du trafic routier en développant la plateforme trimodale du Val d'Hazey et notamment le trafic ferroviaire.

Impact signalé : le paysage

Bilan du porte-à-porte

LE PAYSAGE

17 *retours*

Aujourd'hui c'est un **impact peu ressenti** du fait de la bonne intégration paysagère de la carrière, il est **cependant un sujet d'inquiétude sur le projet d'extension**.

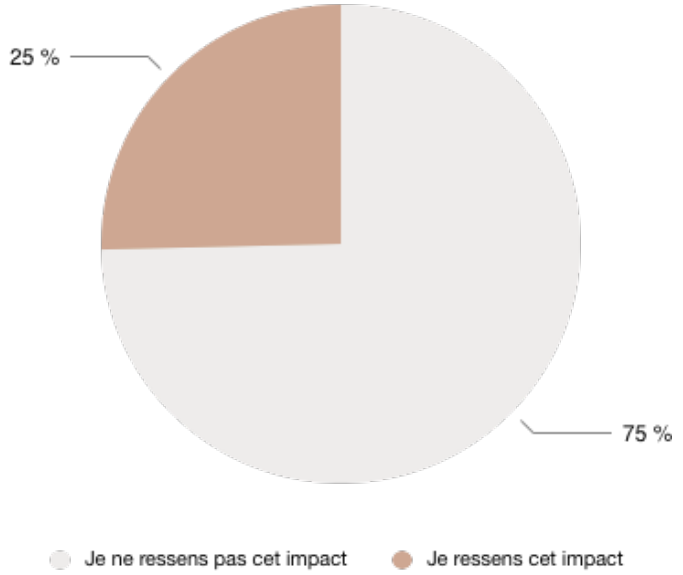

Les études techniques et environnementales en cours, dont celle menée sur le paysage, permettront de définir les secteurs sensibles. Un travail sera engagé par la suite pour réduire les, impacts potentiels en lien avec les retours des élus et des riverains.

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > TRAFIC ROUTIER ET PAYSAGE

Échanges sur les sujets du trafic routier et du paysage

→ Il arrive que les camions quittant la carrière coupent les priorités à droite, ce qui crée des situations dangereuses le matin avec les bus scolaires.
Nous rappellerons aux chauffeurs la présence de priorités à droite à proximité du site et les risques lors du non-respect de ces priorités.

→ Nous parlons de paysage, mais il y a des arbres qui vous appartiennent qui ne sont pas élagués, ce qui entraine régulièrement des coupures de la ligne téléphonique.
Les arbres appartenant à la carrière sont élagués régulièrement, hors des périodes de nidification. Les coupures téléphoniques peuvent aussi provenir d'autres secteurs (exemple : le virage en sortie du passage à niveau en direction de Nécy où des branches tombent sur les lignes) sur lesquels la carrière ne peut intervenir.

4.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

POURQUOI UNE EXTENSION ?

Les raisons amenant les équipes de la carrière à étudier un projet d'extension sont les suivantes :

> L'arrêté préfectoral qui encadre l'activité de la carrière est valable jusqu'en 2031.

> La carrière de Vignats est classée gisement d'intérêt national car elle possède deux particularités : son gisement en ballast LGV (utilisé pour les voies de chemin de fer) et son embranchement fer.

Aujourd'hui, sur les près de 2 300 carrières en exploitation en France, seulement 15 produisent du ballast pour les voies LGV.

> Son activité répond en priorité aux besoins de la collectivité, car près de 89% de la production est utilisée en Normandie, et près de 50% dans l'Orne et le Calvados.

À ce titre, la carrière a entamé une démarche de demande de renouvellement et d'extension de son périmètre.

LA **SOCIÉTÉ VIGNATS**
produit
1,9 MT
DE GRANULATS
(soit 8,8 % de la région)
dont **1,7 MT**
SONT CONSOMMÉS EN NORMANDIE
(soit 89 %)

CALENDRIER DES ETAPES

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

MARS 2021
Lancement des études environnementales

SEPTEMBRE 2022
Lancement des études paysage et acoustique

FÉVRIER 2023
Lancement des études géologiques

PRINTEMPS 2023
Réception des premiers résultats d'études

ÉTÉ 2023
Réception des autres résultats d'études

1ER SEMESTRE 2024
Dépôt du dossier

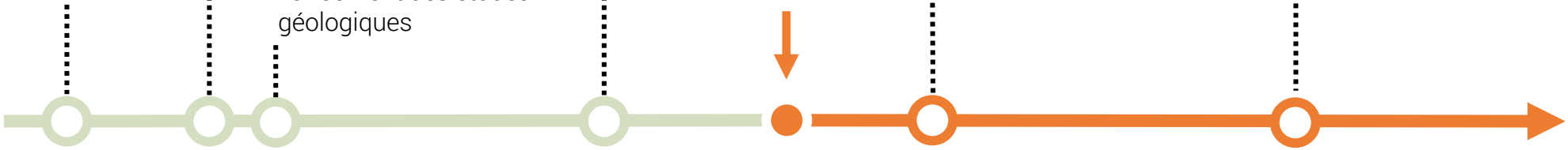

RAPPEL DU PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

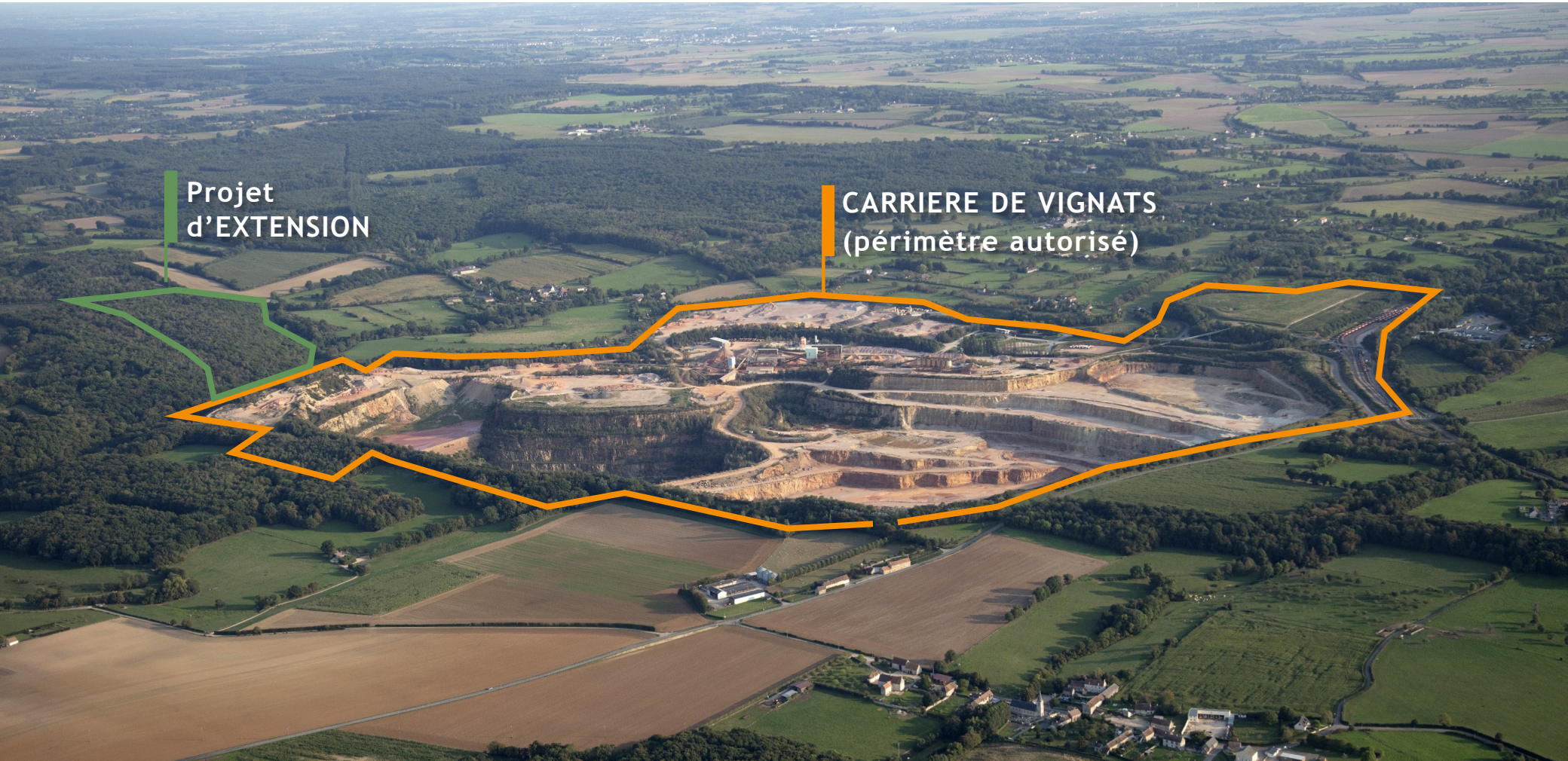

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Ce projet d'extension relève du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**), qui définit les conditions dans lesquelles une carrière peut être exploitée. Toute ouverture ou extension de carrière suppose donc une **autorisation préfectorale**, accordée pour une durée maximale de **30 ans**.

Les équipes de la carrière doivent constituer un *dossier de demande d'autorisation environnementale*, la procédure d'autorisation s'articule en différentes étapes :

1 : Rédaction de l'état initial
2 : Réalisation des études techniques et des impacts
3 : Dépôt du dossier

LES ETAPES D'UN PROJET D'EXTENSION

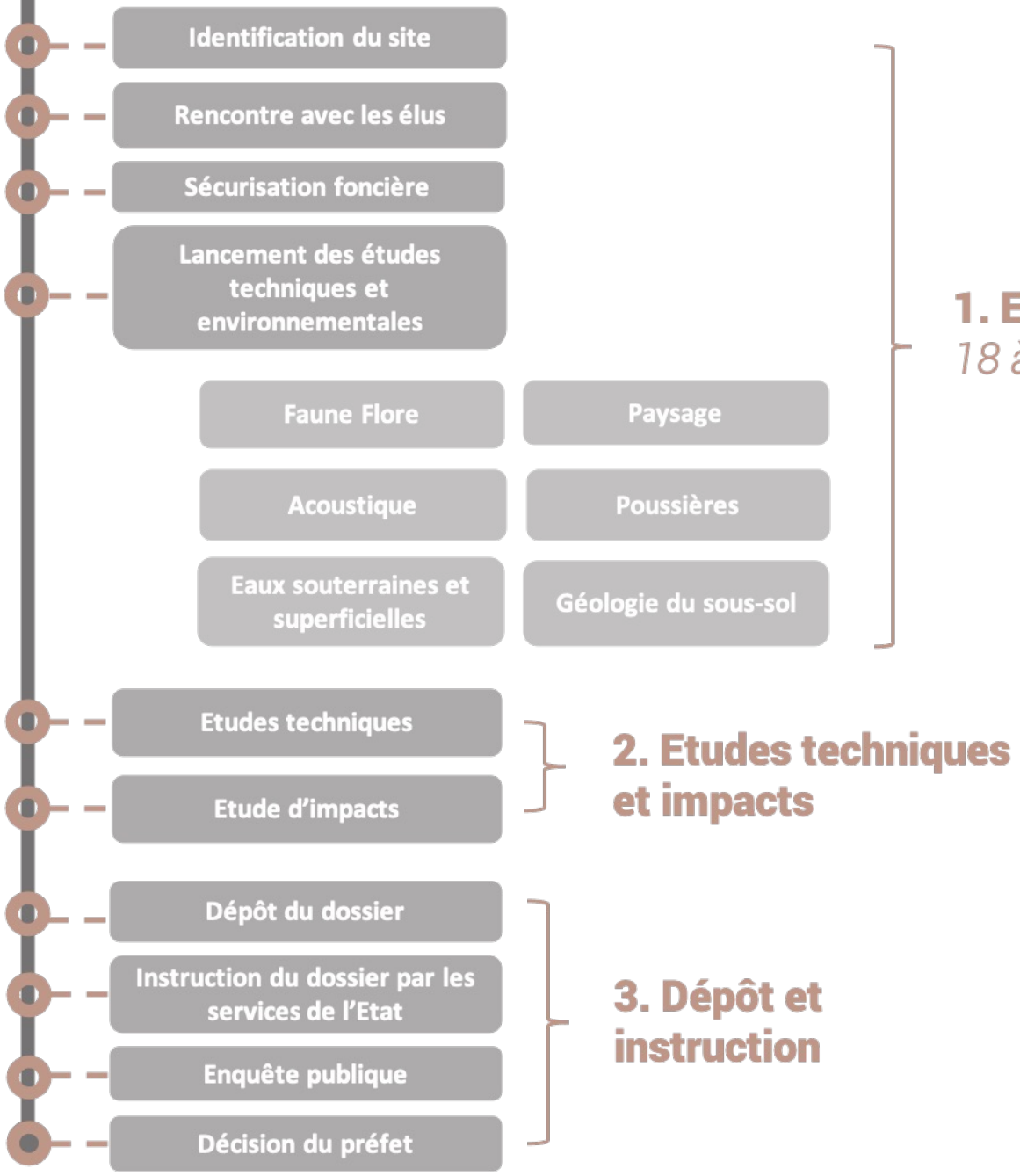

Depuis le **1er mars 2017**, ces démarches sont regroupées dans le cadre dit de l'« **Autorisation environnementale unique** », qui comporte :

- une autorisation d'exploiter au titre de la nomenclature ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement),
- et une autorisation de construire (valant permis de construire).

UNE CONCERTATION TARDIVE

Réglementairement, la partie dédiée au dialogue local et à la concertation intervient après le dépôt du dossier en préfecture.

Cette prise en compte de l'avis des riverains est considérée comme tardive, c'est pourquoi, les équipes de la carrière de Vignats ont mis en œuvre des temps de rencontre et de dialogue en amont.

⇒ Qui s'inscrit dans la suite de la politique RSE de la société

- Visites de la carrière
- Porte-à-porte
- Ateliers riverains

→ *Des temps d'échanges privilégiés avec les riverains du site actuel et de la potentielle extension*

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le projet d'extension est dans une phase préliminaire d'étude et de définition du projet. Le calendrier présenté envisage un dépôt du projet au premier semestre 2024.
La période actuelle et les prochains mois qui arrivent sont donc propices aux échanges avant que le projet ne soit figé.
Le temps de discussion proposé ici dépasse la réglementation, qui prévoit une concertation une fois le projet défini, au moment de l'enquête publique.

Échanges sur l'extension

→ Avez-vous fait des forages pour l'extension ? Le sous-sol peut-il être exploité ?
Oui, ces forages correspondent aux études géologiques sur la frise p. 40.

→ Jusqu'à quand va être exploité le site de la carrière de Vignats ?
L'exploitation sur le périmètre actuel de la carrière est autorisée jusqu'en 2031. À cette date, il restera du gisement à exploiter sur le site, et notamment du gisement de ballast LGV. Ce ballast doit être préservé, car il permet d'approvisionner les chantiers ferroviaires.
Cette qualité de ballast se trouve sur certains secteurs. Lorsqu'une nouvelle zone est exploitée, il faut plusieurs années pour atteindre cette qualité de gisement.
C'est pour cela que la carrière souhaite aujourd'hui faire une demande d'extension du périmètre d'exploitation et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter sur son périmètre actuel. En étendant le périmètre d'exploitation avant la fin de l'autorisation, l'approvisionnement en ballast LGV est sécurisé pour les prochaines années.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ À quelle profondeur le site actuel est-il exploité aujourd'hui ?
Actuellement, l'exploitation se fait à 100m de profondeur. Il y a encore 2 paliers (30m) qu'il est possible d'exploiter.

→ Le gisement sur le site actuel peut-être exploité pendant combien d'années encore ?
Le gisement sur le site actuel peut encore être exploité pendant 20 ans.

→ Le périmètre pour l'extension est une forêt ?
Le périmètre étudié pour l'extension se trouve sur la bruyère des Anges. Ce secteur était une bruyère jusqu'en 1950. Le sous-sol est très caillouteux, ce qui explique que ces terres ne soient pas cultivées.

→ Pourquoi l'extension ne se fait pas côté Vignats, là où le gisement actuel est exploité ?
Les sondages géologiques permettent de connaître la qualité du gisement, qui n'est pas le même partout. Ensuite, la présence de routes, passage à niveau, ainsi que la maîtrise foncière des terrains sont autant de critères qui sont pondérés pour choisir le meilleur secteur pour l'extension.
Aujourd'hui, c'est le secteur présenté qui prend en compte ces différents critères.

→ À quelle profondeur sont faits les forages ?
Les forages sont réalisés entre 50m et 100m de profondeur. Ils ont été réalisés, à l'ouest et à l'est du site actuel, dans la continuité de la veine rocheuse exploitée aujourd'hui.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ Donc les élus savaient depuis longtemps ?
Les discussions avec les élus sur le projet d'extension ont été entamées en 2022.

→ Nous parlons de transparence, mais les acteurs de la SAFER avec qui vous travaillez ne sont pas transparents lorsque l'on veut obtenir des terrains ! Êtes-vous prioritaires ?
Nous ne sommes pas prioritaires avec la SAFER, qui est un organisme indépendant. Nous avons cependant formalisé une convention avec la SAFER, car nous avons aussi besoin de sécuriser du foncier : certains terrains pour exploiter, et d'autres pour les mesures compensatoires de reboisement notamment (lors d'un déboisement d'1ha, nous devons replanter 3ha, sur des terres nous appartenant ou via une convention avec le propriétaire).

→ Quel est l'impact de votre activité sur la ressource en eau ?
Des mesures sont réalisées dans les puits des riverains du site pour s'assurer de l'évitement des impacts sur l'eau. Aucun impact sur le niveau des puits n'est constaté.

→ Est-ce que l'exploitation se fera d'un seul coup ?
À ce stade, rien n'est défini. Ce sont des sujets sur lesquels nous sommes ouverts et souhaitons discuter avec vous. Lors du dépôt du dossier, un plan de phasage de l'exploitation doit être transmis. Ce plan de phasage donne les orientations pour l'exploitation du gisement, par phase de 5 ans. Il peut inclure le fait de planter des merlons avant une phase d'exploitation en bordure de parcelles par exemple.
Nous allons donc pouvoir aborder ces sujets avec vous lors des prochains ateliers.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ Quel est la taille du périmètre étudié pour l'extension ?
Le foncier sur lequel nous menons les études aujourd'hui fait environ 35ha. L'ensemble de ces 35ha ne sera pas exploité, ce sont les études qui nous permettront d'avoir une vision plus précise du périmètre exact.

→ Aurez-vous besoin d'autres sites d'extraction ?
Le stockage des matériaux extraits se fera sur le site actuel, sur lequel tous les équipements sont installés. Il n'est pas prévu de déplacer ces équipements sur le secteur de l'extension même si nous prévoyons le renouvellement de nos installations.

→ Le projet se trouve entre le Calvados et l'Orne. Quelle préfecture traitera le dossier ?
Lorsqu'un projet se trouve entre deux départements, les préfectures échangent pour décider des services en charge d'instruire le dossier et de l'autoriser. Pour ce projet, c'est la préfecture du Calvados qui sera en charge de l'instruction.

→ Comment connaîtra-t-on le périmètre de l'enquête publique ?
L'enquête publique est un temps réglementaire dans le développement du projet. L'information sur le sujet est donc encadrée : affichages en mairie, permanences du commissaire enquêteur, etc. Il y aura donc une large information autour de cette enquête publique.

→ Que se passe-t-il si le commissaire enquêteur émet des réserves ou un avis défavorable ? Cela peut-il faire modifier le dossier ?

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le préfet peut intégrer certaines réserves dans son arrêté préfectoral mais il doit soit autoriser, soit refuser le dossier. De manière générale, le préfet n'a pas d'obligation de suivre l'avis des communes ou des élus.

→ À quoi sert l'enquête publique alors ?
Le commissaire enquêteur est le porte-parole des riverains, il formule des observations dans son rapport et peut demander au porteur de projet des améliorations. Le porteur de projet doit ensuite rédiger un « mémoire en réponse » qui est intégré dans le dossier d'enquête publique.
C'est suite à ce « mémoire en réponse » que le commissaire enquêteur donne son avis. Les améliorations du projet suite à l'enquête publique peuvent être intégrées dans l'arrêté préfectoral.

→ Combien de temps dure l'enquête publique ?
La période d'interrogation du public dure 1 mois. Avec les temps de préparation et de rédaction du mémoire en réponse, la durée totale du protocole d'enquête publique est de 3 mois.

→ Quelle est la probabilité pour que le préfet autorise le projet ? Vous êtes une grande société, si vous engagez ce projet ça doit être parce que vous savez que l'extension sera acceptée !
La décision du préfet se base sur plusieurs facteurs : la qualité du dossier, l'avis du commissaire enquêteur et l'intérêt général du projet. Si nous portons ce projet aujourd'hui, c'est que nous souhaitons obtenir l'autorisation, et pour cela nous travaillons pour avoir un dossier solide.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ Ce projet va impacter nos vies sur 50/60 ans ! Comment peut-on avoir des avantages à vivre à côté de cette carrière ?

Nous travaillons dans un métier où nous dépendons du gisement existant, nous n'avons pas la possibilité de déplacer notre exploitation. C'est une industrie avec des contraintes et des impacts que nous ne pouvons pas nier ! Les échanges aujourd'hui sont importants pour nous et pour vous car ils doivent nous permettre d'anticiper les questionnements et les frustrations. Le dialogue avec les habitants arrive trop tardivement dans les étapes réglementaires, les ateliers nous permettent d'échanger en amont, lors de la conception du dossier, et d'intégrer au mieux vos aspirations selon les autres contraintes auxquelles nous sommes soumis.

→ La carrière de Vignats produit du ballast et est classée gisement d'intérêt national, c'est sûr que vous allez avoir l'autorisation pour une extension !

Nous ne pouvons pas présumer de la décision du préfet. Mais l'ampleur de l'exploitation nous oblige aussi à être exemplaire, c'est en tout cas la manière dont nous souhaitons aborder ce sujet. C'est l'objet de la démarche de dialogue que nous entamons ce soir vous, riverains.
Nous avons également intérêt à avoir la meilleure relation possible avec les acteurs locaux, car nous sommes implantés directement sur le territoire.

→ Avez-vous une carte avec toutes les terres appartenant à la carrière à laquelle nous pourrions avoir accès ? Comme ça nous pourrons avoir une idée des prochaines zones d'extension.

Sur la mise à disposition d'une telle carte, nous reviendrons vers vous ultérieurement. Nous avons en effet beaucoup de foncier, mais ces terres sont à la carrière pour des raisons différentes : certaines sont dédiées à l'exploitation, d'autres aux mesures de compensation environnementale.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Nous vous invitons à consulter la carte du BRGM, disponible en ligne, qui permet de voir le gisement sur lequel nous sommes et sa continuité.

→ Où allez-vous replanter les arbres qui seront détruits ?
Ce n'est pas défini aujourd'hui, il y en aura peut-être une partie sur le foncier de la carrière, mais il est surtout important d'avoir la possibilité de replanter de manière groupée.

→ À terme, Brieux disparaîtra avec la carrière, tout vous appartient déjà !
Certaines maisons de Brieux appartiennent à la carrière, car certaines personnes achètent à proximité de la carrière et souhaitent ensuite revendre. Il est important pour nous d'avoir du foncier, pour éviter que certaines personnes s'installent trop près de l'exploitation, cela nous permet de faire un périmètre de sécurité et d'éloignement. Par ailleurs, si les maisons que nous achetons sont habitables, nous les proposons à des locataires de confiance au même titre que certaines parcelles agricoles sont proposées à des exploitants agricoles locaux.

→ Le défrichement de la zone étudiée pour l'extension va modifier plein de choses. Il ne s'agit pas seulement d'une question de paysage. Lorsque l'on coupe un bois, les températures augmentent. Avec cette extension, c'est la météo du bas-Brieux qui va changer !
Tout cela fait partie des éléments qui vont être analysés par les bureaux d'études. L'étude des différents scénarios, avec le phasage du défrichement, permettra d'estimer précisément ces éventuelles modifications. Cela fera l'objet des prochaines discussions en atelier.

→ Dans tous les cas, il y aura un impact. Si l'on ne veut pas d'impact, il ne faut toucher à rien.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Oui, toute activité engendre un impact qui est inévitable. L'objectif est de compenser au mieux ces impacts, et c'est la mission des bureaux d'études qui nous conseillent.
L'exploitation d'une carrière permet aussi d'ouvrir des nouveaux milieux minéraux, qui attirent de nouvelles espèces. Par exemple, le faucon pèlerin est présent dans les carrières aujourd'hui, car il a besoin d'un grand terrain de chasse, offert par nos fronts de taille.
Le fait d'anticiper certains reboisements peut permettre de garantir une continuité dans les habitats des espèces.

→ S'il y a du reboisement, qui est en charge de l'entretien des zones boisées ?
Après le reboisement, un expert forestier vient contrôler la pousse des arbres, et garantir la reprise à 5ans.

→ Sera-t-il possible d'aller se promener dans ce nouveau bois ? S'il n'y a pas d'accès, il n'y a pas d'intérêt !
Si le reboisement compensatoire prend la forme d'un bois, il s'agira d'un bois privé. Les modalités d'accès à ce bois peuvent être définies ensemble dans le cadre des prochains ateliers.

→ Que met en place la carrière comme solutions pour ramener de la richesse ici et conserver la vie locale ? Les compensations doivent être collectives ! Il commence à y avoir des familles avec enfants qui vivent à Brieux, comment créer un projet qui donne envie de venir s'installer ici et d'y rester ?

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La réhabilitation de la porte du Logis, c'est bien, mais ça ne participe pas à la vie locale.
Dans le dossier déposé, un plan de remise en état du site final sera intégré. Il peut être discuté lors de ces ateliers, pour imaginer une compensation collective.
Nous sommes intéressés par toutes les idées que vous avez sur le sujet, les ateliers doivent permettre de mettre en place ce type de compensations collectives.

→ Il y a presque une vingtaine d'enfants sur la commune, qui devront bientôt se rendre à Argentan pour aller au collège. Aujourd'hui, il n'y a pas de transport pour les enfants. Serait-il possible d'imaginer un ramassage par exemple ? Est-ce que la commune a des tarifs sur les cailloux ?
Nous notons la demande pour le ramassage, cela peut faire partie des scénarios étudiés.
Oui la commune et les riverains bénéficient de tarifs spéciaux sur les matériaux de la carrière.

→ Avez-vous rencontré les associations locales, qui pourraient travailler également sur cette question des compensations ? Il y a deux associations sur la commune de Brieux : le Jardin des Dames, et le comité des fêtes.
Nous n'avons pas, à ce stade, rencontré les associations locales, mais il est tout à fait possible d'organiser des échanges.

→ Nous souhaitons travailler en amont collectivement pour partager nos idées sur le sujet des compensations. Cela permettra de rendre ces ateliers plus constructifs.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ Quelle fourchette budgétaire sera allouée à ces mesures de compensation ?
Il est trop tôt à ce stade pour avoir une fourchette budgétaire mais si vous venez avec des projets, nous pourrons les étudier ensemble.

→ Avec l'extension, quel tonnage supplémentaire allez-vous produire ?
L'arrêté actuel autorise l'exploitation de 3 millions de tonnes par an, nous ne prévoyons pas de demander plus.

5.

CONCERTATION, LES PROCHAINES ÉTAPES

RAPPEL DES TEMPS FORTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

12 mai 2023

Newsletter #1

> Préambule
> Le projet d'extension de la carrière
> Retour sur le porte-à-porte

16 juin 2023

Newsletter #2

> Lancement des premiers ateliers riverains
> Mise en ligne du site internet dédié au dialogue local

RAPPEL DES TEMPS FORTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Depuis le 12 juin 2023

> Mise en ligne d'un site internet dédié au dialogue local et à la concertation

Adresse : www.carrieresvignats-concertation.fr

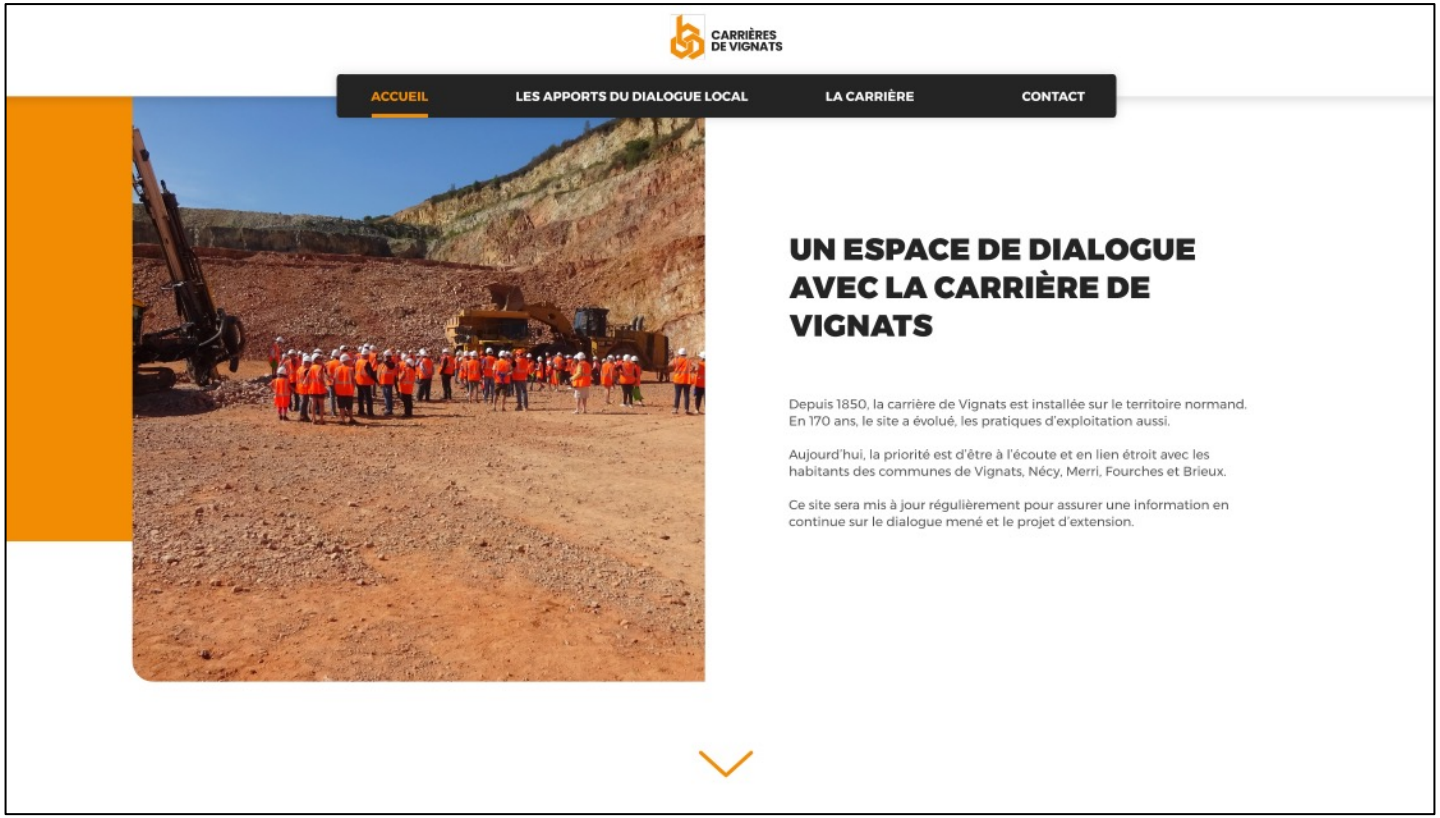

CONCERTATION : LES PROCHAINES ÉTAPES

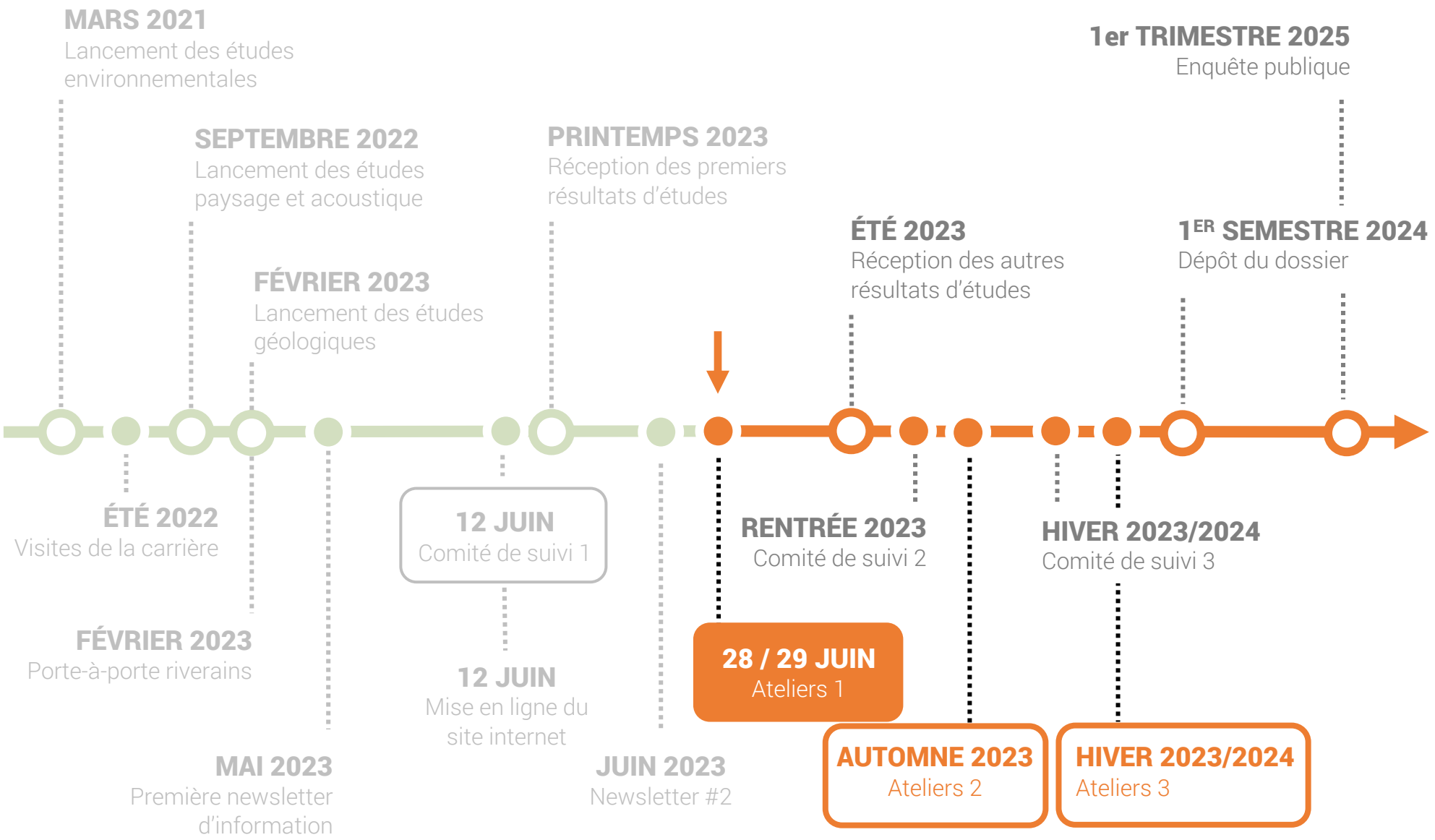

CONCERTATION – LES PROCHAINES ÉTAPES

Échanges sur le sujet

→ Y aura-t-il un compte-rendu de ces échanges ?
Oui, le compte-rendu des échanges sera transmis par mail aux participants, et sera également mis en ligne sur le site internet carrieresvignats-concertation.fr. Pour les personnes inscrites, le lien pour consulter ce document sera également diffusé par newsletter.

→ La politique actuelle de discussion avec les riverains, c'est une politique de la carrière ? Ou c'est seulement à l'initiative de vous M. Colin ?
La carrière de Vignats est engagée dans une démarche RSE, et est certifiée sur le sujet depuis 2020. Cette certification engage la carrière dans un processus d'amélioration continue, qui va au-delà des personnes en poste aujourd'hui.
De manière générale, nous sommes implantés dans un territoire rural sur lequel, selon nous, il ne suffit pas d'être un acteur économique. C'est aussi de cette volonté là que sont nés les ateliers d'aujourd'hui.

La séance se conclut par les remerciements des participants pour ce temps d'échange. Pour les prochains rendez-vous, les modalités de rencontres d'aujourd'hui (en soirée, en semaine) conviennent.
Le prochain atelier permettra de discuter plus en profondeur d'un certain nombre de sujets abordés : scénarios de phasage, mesures de compensation, etc.